

Contrat de location saisonnière entre particuliers

Nom :

Prénom :

Adresse :

Dénommé le bailleur d'une part,



Et

Nom :

Prénom :

Adresse :

Dénommé le locataire d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du Au

Adresse de la location :

Montant du loyer :

Charges comprises,

À l'exclusion des charges de (à préciser : *électricité, gaz, eau, taxe de séjour...*)

Le locataire doit verser (À préciser : *acompte ou arrhes*) de Euros
(*Somme en chiffres*) (*Somme en lettres*) pour la réservation du
logement.

Le solde de € Ainsi qu'un dépôt de garantie de € devront être versés le jour de la remise
des clés, soit le

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé), le descriptif des lieux
loués et un plan d'accès.

Fait en deux exemplaires à

Le

Le bailleur

Signature précédée de la

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

Le locataire

Signature précédée de la

mention manuscrite "Lu et approuvé"

Conditions générales du contrat de location saisonnière

1. Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le bailleur au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.

2. Les heures d'arrivée sont normalement prévues

le samedi après-midi de

Les heures de départ sont normalement prévues

le samedi matin de

3. Il est convenu qu'en cas de désistement :

Lorsque la somme versée pour la réservation est qualifiée **d'arrhes**, le propriétaire et le locataire ont la possibilité de se dédire. Si le locataire se dédit, il perd les arrhes versées. Si le propriétaire se dédit, il doit rembourser au locataire le double des arrhes. (Article 1590 du Code civil).

Lorsque la somme versée pour la réservation est qualifiée **d'acompte**, l'engagement est considéré comme définitif. Si le locataire annule la location, le propriétaire est en droit de réclamer des dommages intérêts. En cas d'annulation du contrat de location par le propriétaire, il doit rembourser l'acompte et il peut être contraint à verser des dommages intérêts.

4. Si un **retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue** n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

5. **Obligations du locataire** : Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

6. Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc...

7. Le preneur s'engage à **s'assurer contre les risques locatifs** (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
8. Le **dépôt de garantie** devra être payé par chèque. Le dépôt de garantie doit être rendu au locataire dans un délai raisonnable n'excédant pas 7 jours. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie, déduction faite des réparations locatives, doit dans ce cas être restitué au plus tard 2 mois à compter de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.
9. Le preneur ne pourra s'opposer à la **visite des locaux**, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Fait à

Le

Le bailleur

*Signature précédée de la
Mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Etat descriptif du contrat de location saisonnière

Nom et prénom du bailleur :

Adresse du bailleur :
.....

• RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE LOGEMENT

Adresse du logement loué :
.....

Type de location :

- Appartement Villa avec jardin Villa sans jardin
 Dans un immeuble comportant logements
 Autre

Pièces dans un appartement ou dans une villa occupée partiellement par :

- Le propriétaire d'autres locataires

Année de construction :

Superficie totale : M²

Etage :

Chauffage : Gaz Électricité Autre :

Ascenseur : Oui Non

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui Non

Le locataire a la jouissance : Jardin Parc Cour Garage

● **DESCRIPTION DU LOGEMENT**

Nombre de pièces principales :

	Surface (m ²)	Nombre de fenêtres	Nombre de lits	Exposition et Vue	Mobilier et l'équipement sanitaire pour les chambres
Cuisine					
Séjour					
Salle de bain					
Chambre 1					
Chambre 2					
Chambre 3					

Y a-t-il les équipements suivants ?

- Cuisinière au gaz de ville au butane à l'électricité
- Evier à eau chaude et froide Oui Non
- Réfrigérateur Oui Non
- Lave-vaisselle Oui Non
- Mixer Oui Non
- Cafetière électrique Oui Non
- Batterie de cuisine complète Oui Non
- Vide-ordures Oui Non

Nombre de WC :

Nombre de salles d'eau :

Salle d'eau 1 :

Surface : m²

- Douche Baignoire WC

Salle d'eau 2 :

Surface : m²

Douche Baignoire WC

Divers :

Téléphone Oui Non

Télévision Oui Non

Lave-linge Oui Non

Fer à repasser Oui Non

Aspirateur Oui Non

Sèche-cheveux Oui Non

● **SITUATION DU LOGEMENT DANS LA LOCALITÉ**

Distance du centre-ville : M

Distance de la mer : M

Distance de la plage : M

Distance du lac : M

Distance de la gare SNCF : M

Distance de l'aéroport : M

Distance de l'hôpital : M

Autres précisions :

Signaler les inconvénients du voisinage (bruits, odeurs, etc.) :

.....

● **MODALITÉS ET PRIX DE LOCATION**

Prix

Du Au : €

Du Au : €

Du Au : €

Du Au : €

Les heures d'arrivée et de retard :

Charges (eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone) : comprises non comprises

Ménage en fin de séjour compris non compris

Ménage quotidien compris non compris

Taxe de séjour à acquitter : € (Par personne et par jour)

Loyer d'avance (les arrhes) :

Montant : € Payable le :

Solde : € (*Payable à la remise des clés*)

Dépôt de garantie : € (*Payable à la remise des clés*)

Cambo-locations.net